

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité syndical

Séance du 16 décembre 2025
Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER

Effectif légal : 39

Quorum : 20

Délégués présents (titulaires) ou représentés (suppléants) : 28

Pouvoirs : 2

N° ATIP 22/2025

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Pour : 30 voix

Résultats du vote : à la majorité simple des suffrages exprimés : **Adopté à l'unanimité**

Objet : Décision modificative n° 1 relative aux amortissements.

Budget principal :

Suite à la demande de la Paierie 68, un rééquilibrage entre les chapitres d'ordre 040 et 042 (relatif à l'amortissement des biens) à hauteur de 0.34 € est nécessaire.

En vue de rectifier cette anomalie, il est décidé de procéder au virement de crédit suivant :

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
01500	Fonctionnement	6188	011	-0.34 €
01500	Fonctionnement	6811	042	0.34 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE syndical :

Décide d'adopter la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

Dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de de l'ATIP durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Strasbourg, le 16 décembre 2025

La Présidente,



Isabelle DOLLINGER